

Détournement d'avions du 6 septembre 1970Séance extraordinaire du Conseil fédéral du  
23.9.1970

M. Graber communique au Conseil que M. Boissier, délégué du CICR, a pu renouer, à Beyrouth, les contacts avec un intermédiaire qui serait mandaté par les chefs autorisés du FPLP. On apprend ainsi que les 54 otages toujours retenus se trouveraient dans le nord du pays. Leur état serait satisfaisant. On pourrait dès lors admettre, sous réserve de la guerre et de ses conséquences, que leur sécurité est garantie. M. Boissier serait convenu, avec son interlocuteur, d'un plan en deux temps. La première phase consisterait en une acceptation de principe donnée par les quatre gouvernements intéressés portant sur l'échange des otages européens et américains (à l'exception des américains doubles-nationaux) et des prisonniers palestiniens détenus en Europe. Durant la deuxième phase, le FPLP s'efforcerait de conduire le reste des otages (israéliens et doubles-nationaux) en un lieu sûr et d'ouvrir des négociations sur leur échange.

Ce plan, étudié par le Département politique, peut paraître acceptable à condition toutefois que l'ensemble des otages soient conduits en un lieu réellement sûr (à Beyrouth de préférence, ce qui d'ailleurs est proposé par M. Boissier et admis par son interlocuteur) et que le CICR puisse les visiter. Dans ces conditions, le département estime que ce plan peut être soumis à l'organe consultatif. Dès lors qu'il faut obtenir une déclaration de principe des 4, on ne peut s'attendre à ce que les Américains admettent une discrimination pour leurs ressortissants. Le chef du département signale qu'il a eu un entretien avec l'ambassadeur d'Israël. Son gouvernement ne fera pas de déclaration de principe mais il a déclaré ne pas s'opposer à ce que M. Boissier donne l'assurance au nom des 4 qu'Israël est prêt à apporter sa contribution le moment venu. - L'organe consultatif devrait donc engager le délégué du CICR à poursuivre ses contacts étroits avec son interlocuteur, exiger le texte précis des propositions et la liste de tous les otages avec leurs noms et leur nationalité.

M. Graber estime que si l'affaire peut être réglée de façon que tous les otages se trouvent réellement en sécurité et sous contrôle du CICR, le devoir d'humanité que le Conseil s'est fixé serait alors entièrement exécuté. Il est en outre d'avis qu'il conviendra d'envoyer, le moment venu, l'ambassadeur Thalmann ou le ministre Gelzer en Jordanie pour préciser ces conditions au délégué du CICR. Si toutefois cette manoeuvre ne devait pas aboutir parce que motivée par la seule propagande, l'organe consultatif n'aura rien perdu.

Dans la discussion qui suit, on insiste sur la nécessité de dire que le Conseil se préoccupe du sort de tous les otages. On pourrait même proposer de mettre les Palestiniens retenus en Suisse à disposition du CICR dans la première phase déjà. Si dans la deuxième phase, le côté politique de l'affaire devait être exploité, il faut admettre - dans la mesure où la solidarité anglaise et allemande est maintenue - que l'opération devrait être faite malgré une certaine discrimination car on ne saurait pousser trop loin l'héroïsme pour des ressortissants d'un pays en guerre. Une fois toutes les vies sauvées, la négociation de la seconde phase presserait moins.

En conclusion, le Conseil approuve toutes les propositions du Département politique. Il est convenu d'attendre le résultat des négociations de l'organe consultatif pour en informer le Gouvernement zuricois. La réponse aux interpellations Chevallaz et Lusser est prévue pour le 8 octobre. La situation sera déterminante quant à l'ouverture éventuelle d'une discussion. Il sera répondu ultérieurement aux interventions dont le développement pourrait entraver l'action du Conseil fédéral.

La séance est levée à 18 heures.

29.9.1970 Sa/cy

CHANCELLERIE FEDERALE

Distribution:

MM. les conseillers fédéraux (7)  
le chancelier de la Confédération (1)  
les vice-chanceliers (2)